

Quoi faire pour éviter les fausses alarmes?

En général :

- ❖ respecter les délais de réponse de votre système;
- ❖ demander à votre fournisseur la fonction permettant un délai de 90 secondes (tel que recommandé par le ministère de la Sécurité publique);
- ❖ bien connaître son code et son mot de passe;
- ❖ veiller à l'entretien adéquat de votre système.

Avant d'entreprendre des travaux :

- ❖ téléphoner à votre centrale de télésurveillance pour l'aviser de la durée des travaux;
- ❖ assurez-vous que les détecteurs de fumée sont recouverts par des protecteurs de plastique (qui devront être retirés immédiatement à la fin des travaux);
- ❖ faites annuellement vérifier le système d'alarme par une entreprise certifiée en avertissant préalablement votre centrale de télésurveillance que des tests seront effectués.

En cuisine :

- ❖ assurez-vous de toujours faire fonctionner votre ventilateur de cuisinière à plein régime lorsque vous faites de la cuisson;
- ❖ avoir toujours une surveillance lorsque vous faites cuire des aliments;
- ❖ ne quitter jamais la demeure en laissant une cuisinière ou les plaques chauffantes allumées, avec des aliments en train de cuire.

Trop d'alarme incendie non fondée au Québec

Selon le site internet du ministère de la Sécurité publique, voici des données sur les fausses alarmes incendie au Québec :

- ❖ plus de 9 alarmes incendie sur 10 reçues par les centrales d'alarme sont non fondées;
- ❖ plus de 40 % de ces alarmes sont engendrées par de la fumée légère (vapeur d'eau, fumée de cigarette ou de chauffage, poussière);
- ❖ environ 8 alarmes incendies non fondées sur 10 se déclenchent lorsque les occupants sont à leur domicile. Ils peuvent donc réagir rapidement pour éviter que les pompiers se déplacent inutilement;
- ❖ près de 20 % de ces alarmes sont dues à une installation déficiente des composantes du système d'alarme, à un mauvais entretien et à des composantes défectueuses.



Le Service de sécurité incendie Région Lac-Mégantic
Ville de Lac-Mégantic
3567, boulevard Stearns
Lac-Mégantic (Québec) G6B 2G8
Téléphone : 819-583-1303



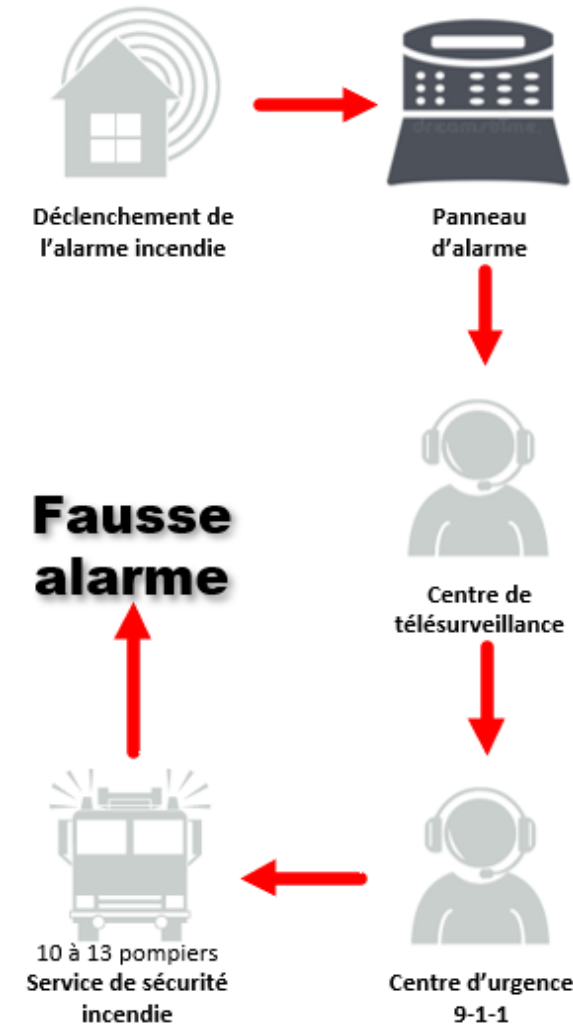
LES ALARMES NON FONDÉES
C'est votre responsabilité!



Depuis le début de l'année 2020, le Service de sécurité incendie a répondu à environ 40 alarmes incendie dont **98 % étaient des FAUSSES ALARMES.**

Le problème

À titre d'exemple, voici ce qui se passe quand des travaux exécutés dans une résidence munie d'un système d'alarme relié à une centrale de télésurveillance émet de la poussière.



La solution

90 secondes pour réagir

La majorité des systèmes d'alarme incendie disposent d'une fonction de délai de 90 secondes avant la transmission du signal d'alarme à une centrale d'alarme.

Demandez à votre installateur ou au responsable de l'entretien du système d'alarme de s'assurer qu'elle est activée.



Important

- ❖ Avant d'annuler l'alarme, vérifiez pour quelle raison elle s'est déclenchée : incendie réel, manipulation erronée, fumée légère, etc. Considérez toute alarme comme fondée jusqu'à preuve du contraire.
- ❖ En présence de fumée ou d'un feu, évacuez les occupants jusqu'au point de rassemblement, puis faites le 9-1-1. Ne retournez pas à l'intérieur sans la permission des pompiers.

Si vous êtes certain que l'alarme est **non fondée**, vous disposez de **90 secondes pour composer votre code d'accès et mot de passe afin d'annuler l'alarme** et d'éviter sa transmission à la centrale de télésurveillance.

Propriétaires

Conseils pour éviter les alarmes non fondées

Faites installer les détecteurs de fumée du système d'alarme loin des sources de fumée ou de vapeur d'eau : cuisine, pièce avec foyer, salle de bain ou atelier.

Optez pour des détecteurs photoélectriques : ils sont moins sensibles à la fumée légère et à la vapeur.

Bien que l'activation de la fonction de délai soit facultative, il est recommandé de la faire activer à l'intérieur d'une propriété privée. Renseignez-vous auprès de votre centre de télésurveillance ou du spécialiste qui en fait l'entretien.

Il est déconseillé de la faire activer dans les bâtiments destinés à héberger des personnes dont la capacité d'évacuation est limitée, par exemple les résidences privées pour aînés.

Utilisation du système d'alarme incendie

- ❖ Assurez-vous que votre centre de télésurveillance ait 3 numéros de téléphones, de personnes à contacter, en cas d'urgence.
- ❖ Apprenez comment fonctionne votre système d'alarme et montrez-le aux occupants de votre demeure.
- ❖ Assurez-vous que le numéro de téléphone de votre centre de télésurveillance est inscrit sur le clavier de commande du système ou près de celui-ci.
- ❖ Renseignez-vous auprès de votre municipalité sur la réglementation concernant l'installation et le fonctionnement des systèmes d'alarme incendie.